



GOURNAY
SUR MARNE

Service Techniques

01.43.05.42.87

serv.tech@gournay-sur-marne.fr

DROIT DE VOIRIE – 2026/N°.....

Délibération du Conseil Municipal du 03/10/2019,

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Date de naissance : / /
(joindre une copie d'une pièce d'identité ou un extrait K-Bis)

Adresse :
Tél : Mail :

Sollicite le dépôt ou la mise en place : du au.....
à l'adresse suivante :

TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

NATURE DE L'OCCUPATION	MODALITE DE TARIFICATION	TARIFICATION
VOIRIE		
Dépôt de matériaux m ³ x nombre de jours x 30,00 € =€
Dépôt de gravats m ³ x nombre de jours x 30,00 € =€
Dépôt d'orduresm ³ x nombre de jours x 30,00 € =€
Réservation de stationnement place(s) x nombre de jours x 20,00 € =€
Bateau construction ou rénovation	Gratuité mais déclaration obligatoire en mairie pour autorisation, accompagnement et mise en conformité <input type="checkbox"/>	
Abattage d'arbre (dessouchage, évacuation, terre végétale, replantage, arrosage)	unité	870.00 €
Véhicule de déménagement	Occupation gratuite sur déclaration en mairie (contrôle et verbalisation de l'éventuelle gêne à la circulation) <input type="checkbox"/>	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCES		
Surfaces découvertes terrasses m ² / an x 15,00 € = €
Surfaces couvertes terrasses m ² / an x 50,00 € = €
Surfaces découvertes autres m ² / an x 10,00 € = €
Surface chaussée m ² / an x 15,00 € = €

CHANTIERS TRAVAUX DE COURTE DUREE (tarif pour 4 premières semaines)

Benne unité x jour x 20,00 € = €
Echafaudage (emprise au sol) m ² x jour x 0,90 € = €
Palissade (emprise au sol) ml x jour x 0,90 € = €
Matériel de chantier m ² x jour x 15,00 € = €
Bungalow de chantier m ² x mois x 5,00 € = €
Grue (emprise au sol) m ² x mois x 15,00 € = €
Prise de vue entraînant une gêne à la circulation et/ou la mobilisation de Personnel Municipal jour x 1 200,00 € = €
 nuit x 2 000,00 € = €
Prise de vue entraînant une gêne à la circulation et/ou la mobilisation de personnel municipal (production étudiantes uniquement)	Demi-journée
	gournaysiens 1/2 journée x 50,00 € = €
	non gournaysiens 1/2 journée x 100,00 € = €
	Journée
Occupation du domaine public seulement:	gournaysiens journée x 100,00 € = €
	non gournaysiens journée x 200,00 € = €
Occupation du domaine public seulement: m ² x jour x 15,00 € = €

CHANTIER TRAVAUX DE LONGUE DUREE (tarifs à compter de la 5^{ème} semaine)

Benne unité x jour x 20,00 € = €
Echafaudage (emprise au sol) m ² x jour x 0,50 € = €
Palissade (emprise au sol) ml x jour x 0,50 € = €
Bungalow de chantier m ² x jour x 2,50 € = €
Grue (emprise au sol) m ² x mois x 15,00 € = €
Prise de vue entraînant une gêne à la circulation et/ou la mobilisation de Personnel Municipal jour x 1 200,00 € = €
 nuit x 2 000,00 € = €

CHANTIERS TRAVAUX DE LONGUE DUREE (tarifs à partir de la 1^{ère} semaine)

Matériel de chantier m ² x jour x 7,00 € = €
Occupation du domaine public seulement m ² x jour x 7,00 € = €

L'imprimé doit être déposé au secrétariat des Services Techniques 15 jours ouvrés (hors samedi et dimanche) avant la date du début d'occupation.

Un agent assermenté vérifiera journalièrement le dépôt ou la mise en place de ces installations.

Le passage et la protection des piétons devront être assurés durant toute la durée des travaux.

Un dispositif d'éclairage et de balisage devra être installé et maintenu en état de jour comme de nuit, et ce pendant toute la durée du dépôt d'une benne.

Je m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public dès réception de l'avis des sommes à payer.

Le recouvrement de ces droits de voirie sera effectué par la Trésorerie Principale de Noisy-le-Grand.

Fait à Gournay-sur-Marne, le :

Signature :

Le Maire de Gournay-sur-Marne,

autorise

n'autorise pas

à déposer un des éléments de chantier/travaux précités, et/ou à réserver des emplacements de stationnement devant sa propriété.

L'Adjoint au Maire
Chargé de l'Urbanisme et des Travaux
Gilles VIVIEN